

---

<b>Situation géographique</b>	: carrefour Henri Vandermaelen / Jean-Baptiste Lepage
<b>Micro quartier</b>	: bleu
<b>Personne de contact</b>	: un responsable par micro quartier ? Ou ?
<b>Date</b>	: 13 février 2020
<b>Mobilité</b>	: cycliste

---



Les deux marquages au sol sont placés graphiquement à titre d'exemples.

**Constat** : de nombreux cyclistes empruntent la rue Vandermaelen en direction de la rue de l'Eglise. La rue Vandermaelen est aménagée en SUL (Sens Unique Limité) qui permet donc aux cyclistes de prendre le sens unique à contresens. Cette pratique est maintenant assez généralisée à Bruxelles et les automobilistes ont appris à croiser les cyclistes dans ce type de voirie.

Les automobilistes qui viennent de la rue Jean-Baptiste Lepage doivent tourner à gauche à ce croisement. **Le problème** vient du fait que certains serrent sur leur gauche pour le faire, se trouvant dès lors en conflit avec les cyclistes qui, soit se dirigent vers la rue de l'Eglise, soit tournent à droite dans la rue Jean-Baptiste Lepage.

Pour rappel : bien que les automobilistes aient la priorité sur les cyclistes qui viennent de gauche, le code de la route les invite à rester sur leur droite lors des virages. Ce qui diminue les conflits : les cyclistes et les automobilistes ayant un meilleur contact visuel entre eux.

**Solution** : effectuer des marquages au sol pour rappeler aux automobilistes la présence potentielle de cyclistes.